

# 2015

Projet Interreg/sQUAD

## Grille de pilotage stratégique sQUAD à l'attention des porteurs politiques des projets de quartiers durables

Cahier sQUAD n° 6

Caroline Jacot-Descombes  
(UNIL/idheap)  
août 2015

## SOMMAIRE

I.	Introduction	3
	• Contexte et but du document	3
II.	Grille de pilotage stratégique	4
	• Structure	4
	• Choix des indicateurs	5
III.	Utilisation de la grille	6
IV.	Contenu	9

# I. Introduction

## Contexte et but du document

Un observatoire des écoquartiers ou quartiers durables, tel que proposé par la plateforme Eco-Obs.net, a pour mission centrale d'offrir un dispositif d'évaluation et de suivi des quartiers durables. Au cœur de ce dispositif figurent les porteurs de projet au niveau politique et stratégique. Peu d'outils leur sont destinés alors qu'ils jouent un rôle primordial dans toutes les phases d'un projet de quartier durable, de la mise à l'agenda politique du projet à son évaluation *in fine* pour s'assurer que le projet réponde en effet aux objectifs politiques de durabilité fixés au départ.

Le présent cahier a pour but de proposer une grille de pilotage stratégique (appelée ci-après grille de monitoring) succincte à l'attention de ces responsables politiques et stratégiques, afin qu'ils puissent avoir à disposition un outil leur permettant de les rendre attentifs aux grands thèmes à prendre en considération et sur lesquels ils doivent se positionner au niveau politique tout au long d'un processus de projet.

La grille de pilotage proposée a été conçue en tenant compte des outils existants en Suisse et en France. Le constat porté lors du démarrage du projet sQUAD était le suivant. Les acteurs actifs dans la gestion des projets de quartiers durables ont à disposition un certain nombre d'instruments de pilotage dont deux importants que nous avons retenus dans le projet sQUAD : l'outil « Quartiers durables » (by smeo) en Suisse et le label Eco-Quartier (LEQ) en France. Ces deux outils offrent une panoplie d'indicateurs et de critères pour l'ensemble des thèmes du développement durable d'un quartier. Ils ont été jugés exhaustifs par les utilisateurs, qui sont généralement les responsables de projet techniques. En revanche, leur niveau de détail et de complexité n'est pas adapté au pilotage stratégique car ils ne permettent pas d'identifier rapidement les grands enjeux sur lesquels les acteurs politiques doivent se positionner tout au long du projet. Il est donc apparu qu'il était nécessaire de concevoir un outil de monitoring à l'attention des acteurs politiques et stratégiques.

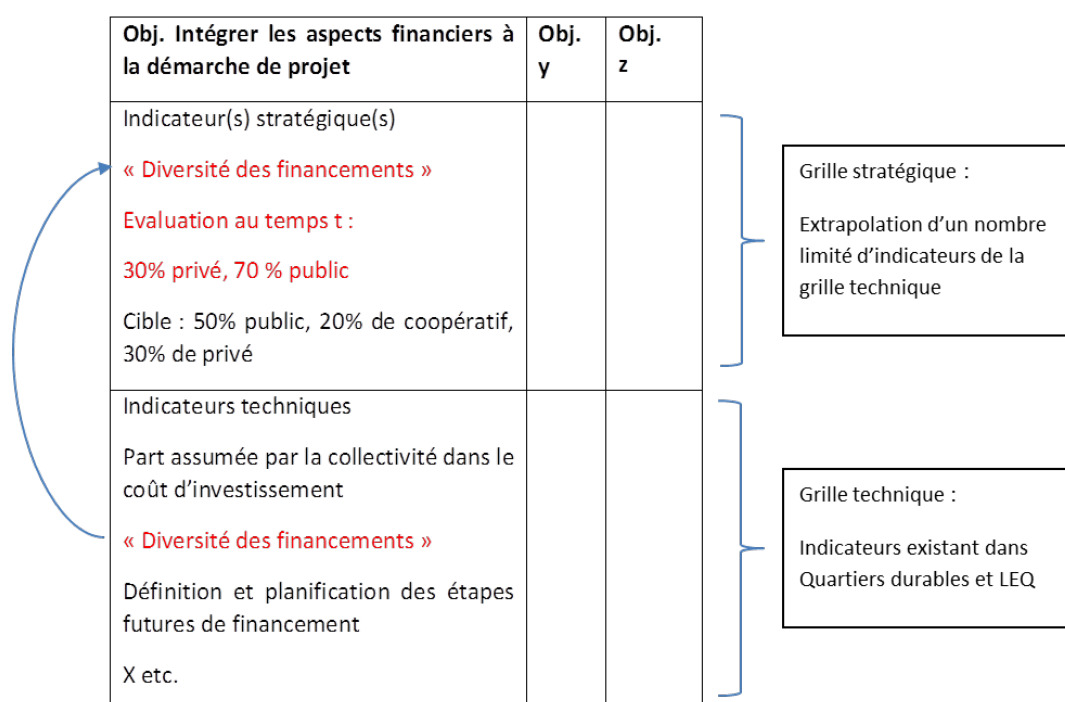
## II. Grille de pilotage stratégique

### Structure

La grille de pilotage stratégique a été conçue de telle manière que les utilisateurs puissent avoir une vue d'ensemble des grands thèmes associés au développement durable à l'échelle d'un projet de quartier. Dans ce but, la grille a été structurée en 10 objectifs. Ce classement est basé sur une analyse menée par l'équipe du projet sQUAD qui a mis en évidence qu'un quartier « durable » en Suisse et en France doit atteindre dix objectifs ; ceci en référence à l'outil « Quartiers Durables<sup>1</sup> » - QD (SméO) pour la Suisse et au Label EcoQuartier<sup>2</sup> - LEQ pour la France (structure présentée dans le Cahier sQUAD n° 4).

L'avantage d'une telle structure qu'elle permet de se représenter aisément les points importants à **prendre en compte au niveau politique**. Un deuxième avantage est sa compatibilité avec les grilles techniques utilisées en France ou en Suisse. En effet, tous les indicateurs sélectionnés dans la grille stratégique sont présents dans les grilles techniques. Ce choix permet d'assurer la cohérence du dispositif d'évaluation et de suivi des projets de quartier. Il en découle que la grille stratégique est en adéquation avec les grilles d'indicateurs utilisées au niveau opérationnel, de manière à ce que les acteurs stratégiques et opérationnels puissent échanger facilement des informations entre-eux, processus indispensable à toute gestion d'un projet.

L'utilisation de la grille de monitoring pour le pilotage stratégique s'articule donc avec les grilles de monitoring techniques (« Quartiers Durables » et « Label EcoQuartiers ») utilisées par les acteurs opérationnels, comme le résume le schéma ci-dessous :



<sup>1</sup> <http://www.quartiers-durables.ch/fr/>

<sup>2</sup> <http://www.territoires.gouv.fr/les-ecoquartiers>

## **Choix des indicateurs**

Les indicateurs stratégiques ont été sélectionnés parmi les indicateurs techniques des grilles «Quartiers Durables » et « Label EcoQuartier ». Leur choix a été mené sur la base des trois critères suivants :

- compréhension de l'indicateur pour un acteur stratégique (peu ou pas de compétences techniques requises) ;
- potentiel stratégique de l'indicateur
- indicateur qui permet de suivre l'évolution du projet et les ajustements entrepris à toutes les étapes.

### III. Utilisation de la grille

Les acteurs décisionnels responsables des politiques publiques mobilisées dans un projet de quartier doivent pouvoir suivre l'ensemble du projet et être impliqués dans toutes ses phases stratégiques. La grille de pilotage stratégique est un outil qui peut les aider à être plus performant lors de ces tâches, à chacune des étapes (ce processus de pilotage a été décrit en détail dans le cahier 3 ou dans le wiki sQUAD).

#### 1. Mise à l'agenda et réalisation du diagnostic

Lors de cette première étape, les acteurs réalisent une analyse des besoins. Il est recommandé de l'effectuer sur l'ensemble des thèmes qui apparaissent sous les dix objectifs de la grille de monitoring.

2. **Formulation des objectifs politiques** dans les politiques publiques qui sont mobilisées dans le projet de quartier, au minimum une politique publique par axe du développement durable (environnement, économie et social). Pour préciser leurs objectifs, les acteurs politiques ont à disposition les dix objectifs stratégiques proposés dans la grille de monitoring. Ils peuvent donc déterminer dans quelle mesure ils peuvent être retenus en tant qu'objectifs politiques du projet. Il est tout à fait pertinent de les préciser pour qu'ils soient bien en phase avec le contexte spécifique du projet et si des objectifs de la grille ne sont pas pris en compte, il est utile de rédiger une note explicative présentant les principaux arguments. Le but étant de pouvoir par la suite expliquer aux parties prenantes (y.c. au législatif, à la population, aux propriétaires et promoteurs, etc.) et aux autorités qui seront chargées dans le futur de reprendre le projet<sup>3</sup>, en quoi ce projet est durable et pour quelles raisons la priorité a été donnée à tel ou tel objectif.
3. **Vérification de la cohérence** des objectifs fixés avec la vision politique de son autorité publique et des autres niveaux, ainsi que du cadre légal en la matière.
4. **Identification des indicateurs et choix des cibles** à atteindre pour chaque objectif politique.

Cette étape est cruciale dans le processus de pilotage d'un projet. Les acteurs politiques choisissent les indicateurs qu'ils jugent pertinents pour suivre de la première phase du projet à l'exploitation du quartier dans quelle mesure l'objectif est en voie d'être atteint puis a été atteint. La grille de monitoring propose pour chaque objectif politique un ou plusieurs indicateurs. Il est possible de retenir ceux-ci ou encore d'en formuler d'autres. D'autres indicateurs sont formulés dans les grilles techniques et donc à leur disposition. L'important étant l'utilité de l'indicateur retenu pour mesurer l'objectif concerné dans son contexte précis.

Dans un deuxième temps, il s'agit de fixer des « cibles » pour chaque indicateur. En d'autres termes, quel est l'objectif précis que l'on souhaite atteindre à la fin du projet. Il peut s'agir d'un objectif quantitatif (par ex. un pourcentage de logements sociaux construits) ou un objectif qualitatif (par ex. le type d'implication de la population dans le projet).

Pour déterminer la cible conforme au développement durable, les acteurs politiques peuvent se référer aux lignes directrices mentionnées sous chaque indicateur de la grille de monitoring. Ces

---

<sup>3</sup> La plupart des projets de quartier durent au minimum une dizaine d'années. Il est donc courant que les responsables politiques ne puissent pas suivre le projet sur toute sa durée. Il est donc fondamental de bien documenter les raisons des choix politiques pour assurer une continuité stratégique.

lignes directrices sont identiques à celles proposées dans les outils techniques et se réfèrent généralement à des normes établies par les experts des domaines concernés.

Le pilotage par indicateur n'est pas une tâche individuelle mais le résultat d'un travail d'un ensemble de personnes. Pour s'assurer que l'indicateur pourra bien être renseigné, les acteurs politiques doivent se concerter avec les acteurs de l'administration et les partenaires techniques concernés sur le choix des objectifs, des indicateurs et cibles sélectionnés afin d'avoir leur expertise sur la pertinence et la faisabilité du processus de pilotage par indicateur. Ils doivent également informer les acteurs techniques concernés des indicateurs définitivement sélectionnés afin que ceux-ci puissent définir une procédure de récolte et d'analyse des données.

Dans le cadre du pilotage technique, les acteurs qui s'occupent des tâches opérationnelles (membres de l'administration concernée, mandataires, partenaires techniques, etc.) doivent assumer les tâches suivantes pour que le pilotage stratégique soit possible :

- définir une stratégie de récolte et d'analyse des données afin de renseigner les indicateurs stratégiques dès le début du projet et pouvoir répéter l'opération à toutes les phases du projet ;
- introduire les résultats des indicateurs stratégiques en se basant sur les données des indicateurs techniques des grilles qu'ils utilisent (outils « Quartiers Durables» en Suisse ou Label EcoQuartier pour la France).

Dans la grille de monitoring proposée, deux cas de figure peuvent se présenter :

1. L'indicateur de la grille stratégique est identique à l'indicateur de la grille technique, un report est alors effectué.
2. L'indicateur de la grille stratégique est un indicateur basé sur un ou plusieurs indicateurs de la grille technique. L'acteur technique analyse l'information technique pour renseigner l'indicateur stratégique.

Pour chaque indicateur, il est mentionné si l'indicateur stratégique est identique à l'indicateur technique (cas 1 nommé « identique ») ou découle d'une analyse d'un ou de plusieurs indicateurs techniques (cas 2 nommé « analyse »).

5. **Suivi de l'atteinte des objectifs politiques grâce aux indicateurs et cibles**, tout au long des étapes du projet d'éco-quartier, jusqu'à son exploitation et, si nécessaire, ajustement des mesures stratégiques pour atteindre les objectifs politiques.

La phase de suivi doit permettre aux acteurs politiques d'être tenus au courant de la progression du projet et d'être informés si le projet tend à atteindre les objectifs fixés au départ. Le but de suivi des indicateurs est d'alerter le politique si l'un des objectifs semble très difficilement à atteindre avec la planification de quartier proposée et les mesures d'aménagement prévues.

6. **Evaluation** du quartier en exploitation avec comme référence les objectifs stratégiques, leurs indicateurs et leurs cibles, si nécessaire, décision de nouvelles mesures pour permettre l'atteinte des objectifs.

Cette dernière phase devrait permettre de déterminer dans quelle mesure le quartier en réalité a pu permettre d'atteindre les objectifs fixés. Bien évidemment le contexte a pu évoluer, les objectifs ont pu être adaptés, mais en tenant compte de tous ces paramètres, il

est nécessaire de vérifier si le quartier actuel respecte les grands principes du développement durable. Si ce n'est pas le cas, évaluer quelles mesures complémentaires pourraient être prises pour qu'il puisse s'en rapprocher, et ceci dans toutes les dimensions.

#### Pistes pour améliorer l'utilisation de la grille de monitoring

La grille de monitoring a été présentée lors d'une formation ayant eu lieu le 25 juin 2015 à l'hepia à Genève, destinée aux responsables de projet au niveau stratégique. Le but était de recueillir des avis sur l'utilisation d'une telle grille dans les projets qu'ils conduisent actuellement.

#### **Prise en compte du périmètre qui entoure le quartier**

Au niveau du contenu, plusieurs participants ont souligné la nécessité d'intégrer la réflexion sur le projet de quartier dans son contexte plus large et ne pas considérer le projet comme un îlot déconnecté. Cette remarque doit être retenue pour toutes les phases de projet et une réflexion à une échelle plus importante peut permettre d'expliquer pourquoi à l'échelle stricte du quartier on n'atteint pas un objectif de développement durable. Par exemple, il n'est pas utile de prévoir de grands espaces verts si le quartier se situe en bordure d'une zone naturelle.

#### **Objectifs de la grille de monitoring : de nature normative**

Les participants ont souligné que les objectifs proposés dans la grille de monitoring sont de nature normative. Si les acteurs politiques retiennent ces objectifs ou les adaptent voire les suppriment, ils doivent bien être conscients qu'il s'agit d'une orientation politique qu'ils donnent à leur projet de quartier. Il est donc intéressant qu'ils puissent expliquer pourquoi selon leur conception de la société il est important de se fixer un tel objectif ou y renoncer.



## IV. Contenu

### **Objectif 1 : Mettre en place une structure de gouvernance et de coordination et impliquer la multiplicité des acteurs**

Mots clés (politique publique, dicastère, secteur) : Gouvernance locale, participation, partenariat public-privé, politique économique, finances publiques.

#### **Indicateurs stratégiques :**

##### **Implication des acteurs durant le projet**

Indicateur : Mode d'implication des acteurs en fonction du public cible et du type d'implication (information, consultation, concertation, négociation ou partenariat durant le projet).

Type d'indicateur : Qualitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Participation (identique)

LEQ : Qualité de la gouvernance du projet (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Un mode de participation adapté à la taille du projet est mis en place afin de permettre la plus grande concertation possible et un partenariat équilibré entre acteurs publics et privés.

##### **Implication des acteurs dans la gestion du quartier**

Indicateur : Mode d'implication des (futurs) usagers (information, consultation, concertation, négociation ou cogestion durant l'exploitation du quartier).

Type d'indicateur : Qualitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Cogestion d'un quartier (identique)

LEQ : Qualité de la gouvernance du projet (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Les acteurs sont impliqués en vue d'une cogestion du quartier.

## Objectif 2 : Intégrer les aspects financiers à la démarche de projet

Mots clés (politique publique, dicastère, secteur) : Finances publiques, politique foncière.

### Indicateurs stratégiques :

#### Diversité des financements

Indicateur : Type et part de financement d'origine publique et privée (%public, %privé, %coopératif).

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Diversité des financements (analyse)

LEQ : Faisabilité financière (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : L'opération immobilière favorise les modes de financement pluriels (investisseurs classiques ou institutionnels, coopératives d'habitation ou d'habitants, etc.), c'est-à-dire divers et équilibrés.

#### Plan de financement

Indicateur : Indice de satisfaction du plan de financement du service financier de la/des collectivité(s) publique(s) concernée(s) en prenant en compte le rendement du capital investi.

Type d'indicateur : Qualitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Plan de financement et rendement du capital investi (analyse)

LEQ : Indicateur de l'évaluation de l'investissement de la collectivité et faisabilité financière (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Un plan de financement est établi et le rendement du capital est assuré par une stratégie à long terme (plus de 30 ans) intégrant les coûts sur l'ensemble du cycle de vie du projet (frais financiers, coûts d'exploitation et d'entretien, coûts de rénovation, etc.).

#### Maîtrise foncière des collectivités publiques

**Indicateur : Pourcentage des terrains dont les collectivités publiques sont propriétaires.**

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Maîtrise foncière (analyse)

LEQ : Pourcentage du foncier de l'éco-quartier déjà acquis par la collectivité au moment du lancement du projet (identique)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Les collectivités publiques compétentes ont la maîtrise foncière des terrains à bâtir ou des terrains sur lesquels aura lieu le renouvellement urbain et emploient pour y parvenir divers instruments : achat de terrains, droit de superficie, règlement contraignant.

### **Objectif 3 : Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain (choix de localisation adapté)**

Mots clés (politique publique, dicastère, secteur) : Politique d'aménagement du territoire.

#### **Indicateur stratégique :**

##### **Mitige du territoire (limitation de l'étalement urbain)**

Indicateur : Pourcentage du ratio entre la surface du quartier sur des espaces naturels et agricoles en ha et la surface totale du quartier.

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Mitige du territoire (analyse)

LEQ : % de l'éco-quartier en extension urbaine (identique)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Les surfaces à construire sont planifiées de manière à limiter le mitige du territoire. La réactivation de friches industrielles et/ou la réhabilitation-réaffectation de bâtiments existants sont prioritaires. Le pourcentage visé du ratio entre la surface du quartier sur des espaces naturels et agricoles et la surface totale du quartier devrait être proche de 0.

### **Objectif 4 : Promouvoir une forme urbaine de haute qualité architecturale et urbanistique**

Mots clés (politique publique, dicastère, secteur) : Politique d'aménagement du territoire, sauvegarde du patrimoine.

#### **Indicateur stratégique :**

##### **Diversité architecturale**

Indicateur : Indice de satisfaction de la diversité architecturale planifiée / réalisée par l'architecte de la collectivité publique concernée et/ou un panel de futurs usagers.

Type d'indicateur : Qualitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Diversité architecturale (analyse)

LEQ : Critère d'évaluation de la qualité et de la création architecturale et urbaine (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Le projet favorise une expression architecturale variée (modénatures des façades, forme urbaine, matérialisation, etc.), tout en assurant une certaine cohérence de l'ensemble. Dans ce but, diverses mesures sont combinées, par ex. intégration de ces objectifs dans le règlement du plan de quartier, division du quartier en lots répartis entre divers maîtres d'ouvrages, promoteurs et/ou planificateurs, etc.

## Objectif 5 : Mettre en œuvre les conditions de la mixité sociale et intergénérationnelle

Mots clés (politique publique, dicastère, secteur) : Politique sociale, politique du logement, politique d'intégration, politique familiale, politique économique.

### Indicateur stratégique :

#### Diversité des standards (types d'habitats)

Indicateur : Pourcentage des différentes catégories d'habitats proposés (% de PPE, % de coopératives, % de logements subventionnés, % d'appartements protégés, % de logements étudiants, etc.).

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Diversité des standards (analyse)

LEQ : Mixité et pourcentage de logements sociaux (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : La mixité socio-économique est encouragée par une diversification des standards de construction (propriété par étage, coopératives d'intérêt public pratiquant le prix coûtant, subventionné). De manière à favoriser la mixité intergénérationnelle, le projet prévoit des logements adaptés à des besoins très divers (jeunes, familles, personnes âgées ou en situation de handicap, etc.).

## Objectif 6 : Inscrire le quartier dans la dynamique du tissu économique local (mixité fonctionnelle)

Mots clés (politique publique, dicastère, secteur) : Politique de promotion économique.

### Indicateurs stratégiques :

#### Mixité fonctionnelle

Indicateur : Pourcentage de bâtiments affectés pour le logement, les emplois, les commerces, etc.

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Equilibre emploi / logement et mixité fonctionnelle (analyse)

LEQ : Indicateurs de mixité fonctionnelle (bureaux, services et commerces, autres activités) (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Le quartier intègre une mixité fonctionnelle (logements, emplois, commerces, etc.) de manière à le vivifier sur une plage horaire étendue.

#### Promotion des ressources et des filières locales

Indicateur : Part des ressources locales utilisées dans la construction du quartier par rapport à l'ensemble des ressources utilisées.

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Origine des matières premières (analyse)

LEQ : Promotion des ressources des filières locales (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Il existe des initiatives ou des choix programmatiques visant à favoriser la production locale.

**Objectif 7 : Favoriser les interconnexions à l'intérieur et vers l'extérieur du quartier (proximité, accessibilité et mobilité)**

Mots clés (politique publique, dicastère, secteur) : Politique de mobilité et des transports, politique environnementale (bruit, pollution de l'air).

**Indicateurs stratégiques:**

**Maillage du réseau piétonnier**

Indicateur : Indice de satisfaction du plan piéton du point de vue d'une organisation défendant les piétons ou d'un panel d'utilisateurs.

Type d'indicateur : Qualitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Maillage du réseau piétonnier (analyse)

LEQ : Qualité des circulations douces (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Les cheminements piétonniers sont en suffisance, exempts d'obstacles, continus et correctement connectés à ceux des quartiers adjacents.

**Maillage des pistes cyclables**

Indicateur : Indice de satisfaction du plan des pistes cyclables du point de vue d'une organisation défendant les cyclistes ou d'un panel d'utilisateurs.

Type d'indicateur : Qualitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Maillage des pistes cyclables (analyse)

LEQ : Qualité des circulations douces (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Les pistes cyclables sont en suffisance, continues et correctement connectées à celles des quartiers adjacents.

**Implantation des places de stationnement**

Indicateur : Nombre de places de stationnement par habitant / place de travail (projeté, en exploitation).

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Implantation des places de stationnement (analyse)

LEQ : Indicateur de stationnement « nombre de places par logement » et place de la voiture (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : L'emprise au sol des places de stationnement et de leurs accès est optimisée de façon à encourager la mobilité douce et le recours aux transports en commun, tout en répondant aux besoins des habitants et des commerces.

### **Performance des transports publics à atteindre les pôles d'attractivité**

Indicateur : Temps moyen de connexion aux pôles d'attractivité

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Connexion aux pôles d'attractivité (analyse)

LEQ : Accès à un transport collectif efficace (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Le quartier est connecté aux différents pôles d'attractivité de la ville (centre-ville, gare, université, etc.) grâce à des transports publics performants (à proximité des logements et commerces - max. 500m, durée de parcours max. 30 min, fréquence des transports publics, etc.)

### **Objectif 8 : Mettre en œuvre un dynamisme de quartier et assurer une qualité de vie optimale (vie de quartier)**

Mots clés (politique publique, dicastère, secteur) : Politique d'intégration sociale, action communautaire.

**Indicateur stratégique :**

#### **Lieux de rencontres / équipements liés au bien-vivre ensemble**

Indicateur : Pourcentage de surfaces dédiées aux lieux de rencontre

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Lieux de rencontre (analyse)

LEQ : Intimité et convivialité (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : La création de liens sociaux est encouragée par la mise à disposition de lieux de rencontre et de partage (équipements, espaces mutualisés, associatifs).

### **Objectif 9 : Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération**

Mots clés (politique publique, dicastère, secteur): Politique énergétique, politique de l'aménagement du territoire.

**Indicateurs stratégiques :**

**Classe énergétique des bâtiments**

Indicateur : Ratio entre la surface des bâtiments respectant la norme A par rapport à l'ensemble des surfaces construites

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Standards énergétiques des bâtiments (identique)

LEQ : Sobriété et efficacité (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Le standard énergétique est fixé et répond aux exigences les plus élevées en fonction de l'état de la technique (A).

**Utilisation des énergies renouvelables**

Indicateur : Part d'énergies renouvelables pour l'ensemble des usages du quartier (chauffage/ eau chaude / électricité / climatisation)

Type d'indicateur : Qualitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Fraction d'énergie primaire renouvelable prévue sur le site (analyse)

LEQ : Filières de production d'énergie renouvelable ou de récupération (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Le potentiel en énergies renouvelables (électricité et/ou chaleur) présentes sur le site est évalué et optimisé. Des études de faisabilité permettent d'identifier la compatibilité qu'offre le site vis-à-vis de celles-ci (bois et poussières fines, sol et géothermie, etc.) et toutes les infrastructures permettant d'en optimiser l'usage sont prévues.

**Objectif 10 : Garantir une haute qualité environnementale**

Mots clés (politique publique, dicastère, secteur) : Politique environnementale, y. c. déchets, espaces verts, eau, bruit, air.

**Indicateurs stratégiques :**

**Surfaces vertes**

Indicateur : Ratio entre les surfaces vertes de qualité et favorisant les espèces indigènes (dont toitures) et la surface du périmètre.

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Surfaces vertes (identique)

LEQ : Indicateur de surfaces végétalisées, pourcentage de surfaces végétalisées (identique)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Créer les conditions préalables pour la conservation de la biodiversité. Les espaces perméables et surfaces vertes doivent représenter au moins 50% de la surface totale du projet. Toutes les surfaces qui ne sont pas étanches et que l'on peut végétaliser - les plans d'eau, naturels ou artificiels,

aménagés en biotopes en font partie - par contre, les chemins et les places recouverts de matériaux permettant l'infiltration, comme les grilles à gazon et le gravier, en sont exclus. Les toitures végétalisées, ainsi que les surfaces vertes recouvrant des constructions souterraines, ne comptent que pour moitié.

### Eco-points

Indicateur : Nombre par type d'éco-points.

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Eco-points (implantation et type) (identique)

LEQ : Valorisation des déchets ménagers et de chantier (comment l'éco-quartier facilite-t-il le tri, le recyclage et la valorisation des déchets ménagers et de chantier ?) (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : L'implantation des points de collecte et le type de containers sont définis de manière à optimiser le tri sélectif des déchets. Les points de collecte sont compatibles avec la politique communale (catégories triées, accessibilité poids lourds ...), faciles d'accès pour la majorité des usagers et n'incommodent pas le voisinage (bruit, odeurs).

### Gestion intégrée de l'eau

Indicateur : Part de l'eau produite en circuit fermé

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Cycle de l'eau (analyse)

LEQ : Qualité de la gestion intégrée de l'eau (analyse)

Ligne directrice pour déterminer la cible : Les sources d'approvisionnement en eau, son épuration et sa revalorisation (en qualité et en quantité) sont identifiées et leur adéquation avec le développement du projet à long terme est vérifiée. Les solutions en circuit fermé sont priorisées (réduction des besoins en eau douce, recyclage des eaux grises, traitement in situ des eaux usées, infiltration des eaux claires, etc.).

### Respect des normes légales en matière de protection contre les nuisances, la pollution (air, bruit, rayonnement, sol) et les dangers (risques majeurs, nature)

Indicateur : Nombre de bases légales environnementales non respectées / nombre de bases légales environnementales applicables au projet

Type d'indicateur : Quantitatif

Indicateurs techniques de référence :

QD : Degré de nuisance extérieur dans l'espace extérieur privé (quartier) / Rayonnement ionisant / Analyse de pollution du sol / Analyse des risques et des dangers naturels / Qualité de l'air extérieur / Infiltration / analyse des risques liés au radon (analyse)

LEQ : Qualité du diagnostic / prévention des risques (analyse)



Ligne directrice pour déterminer la cible : S'assurer que le projet respecte les différentes normes en vigueur relatives à la protection contre les nuisances et la pollution (air, bruit, rayonnement, sol) et les dangers (risques majeurs, nature).